

## REUNION DE QUARTIER « SECTEUR BOURG - OUEST » DU 24 JUIN 2016 COMPTE RENDU

En préambule à cette cinquième réunion débutée à 19 heures, Monsieur le Maire indique que tous les quartiers en périphérique du centre bourg ont été rencontrés.

Pour éviter une trop grande affluence dans la salle du Conseil, le centre bourg a été divisé en deux secteurs : le « secteur Ouest » concerné par cette réunion et le « secteur Est » dont une réunion est prévue en septembre voire octobre 2016.

Par cette réunion, Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité d'aller au-devant des préoccupations des administrés et d'essayer dans la mesure du possible, d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

L'objectif de ces réunions de quartiers est de donner la parole aux habitants et de les associer aux solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre les problématiques soulevées (environnement, voirie, stationnement, tranquillité publique...).

Toutes les questions soulevées seront reprises dans un compte rendu et analysées. Les réponses seront apportées en direct ou après une visite sur site avec les élus et les techniciens de la commune accompagnés par les référents de secteurs désignés en fin de réunion.

Ce compte rendu comme les précédents et ceux qui suivront sera disponible en Mairie et consultable sur le site internet de la commune (Rubrique Vie locale > Réunion de quartiers)

Après avoir présenté l'ensemble de ses adjoints, le directeur général des services, le directeur des services techniques, il ouvre le débat et invite les participants à prendre la parole.

### 1<sup>ère</sup> question :

- **Le cimetière aurait besoin d'être entretenu surtout avec l'arrivée des estivants qui viennent visiter le lieu.**

Réponse du Maire : Rappelant que la commune n'utilise plus de pesticides depuis quelques années, la seule façon de se débarrasser des mauvaises herbes tant dans le cimetière que sur l'ensemble de la voirie est de recourir au travail manuel des agents du service espaces verts. Conscient de la prolifération de ces mauvaises herbes et du fait des récentes conditions climatiques, une intervention du service espaces verts a été programmée semaine 26 (la dernière intervention datant de mai avait mobilisé durant 2 jours 6 agents). Il n'y a pas d'autres solutions pour le moment.

### 2<sup>ème</sup> question :

- **Depuis la rue des Pierres Noires jusqu'à l'impasse Ty Er Ouarch, est-il possible d'installer 1 ou 2 lampadaires pour éclairer la route l'hiver surtout lorsque les enfants vont à l'école le matin ?**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place en hiver afin d'évaluer la pertinence de ces installations. Si tel est le cas, l'installation sera faite au plus vite pour pallier au problème d'insécurité soulevé.

M. le Maire profite de cette question pour informer l'assemblée qu'un audit effectué en 2015 a démontré que beaucoup de lampadaires consommaient beaucoup alors que leurs éclairages étaient peu optimaux. Ce diagnostic a fourni un état du patrimoine, a analysé les dépenses énergétiques et les dépenses actuelles et a présenté différents moyens d'économie d'énergie. Pour un montant global de 90 120 € TTC subventionné à hauteur de 30 % par le Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan, une bonne partie des luminaires ont été rénovées entre 2015 et 2016. Dans un souci d'optimisation d'économies d'énergies, la municipalité a décidé la réduction des amplitudes d'éclairage qui aura pour conséquence de réduire de 29 % du temps d'éclairage et de faire 20 % d'économie sur la consommation annuelle.

### **AMPLITUDES HORAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC AU 20 JUIN 2016.**

- **Centre Bourg**
  - o **1<sup>er</sup> janvier / 31 décembre**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 1H00

- **Autour du Bourg**
  - **1er Octobre / 31 mai**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 22H30
  - **1er juin / 30 septembre**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 00H00
- **ZAC / Kerhillio**
  - **1er Octobre / 31 mai**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 1H00
  - **1er juin / 30 septembre**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 2H00
    -
- **Autres Écarts**
  - **1er Janvier / 31 décembre**
    - Allumage 6H00 / Coupure levé du jour
    - Allumage tombée de la nuit / Coupure 22H30

3<sup>ème</sup> question :

- **Lors de manifestations privées (fêtes, anniversaires...) dans la salle B de la salle polyvalente rue du Grand Large, est-il possible de couper l'électricité à 1h du matin ou d'insonoriser la salle. Dans ce genre de soirée, la musique est trop forte et dérangeante pour certains riverains.**

Réponse du Maire : Normalement la fermeture est prévue à 1h du matin et à l'écoute des remarques des riverains, l'horaire ne serait pas respecté. C'est un contrat moral entre l'usager louant la salle et la Mairie, mais dorénavant lors des locations, il sera demandé aux usagers d'être plus vigilants vis-à-vis du quartier, car il serait dommage d'interdire les soirées d'anniversaires et autres dans cette salle : c'est un service à la population.

Réponse de Serge MALLET, adjoint aux sports, à la culture et à la vie associative : L'insonorisation de la salle ne peut pas être mise en cause, car lors de ces fêtes privées la porte est constamment ouverte.

4<sup>ème</sup> question :

- **Concernant le quartier de la Croix Cordier, il y a plusieurs dénominations « lieu-dit Croix Cordier », « rue Sœur Maurice » et « rue de la Croix Cordier », le quartier est-il toujours « lieu-dit Croix Cordier » ?**

Réponse du Maire : Le quartier reste dénommé « la Croix Cordier », mais les rues sont bien identifiées comme étant rue Sœur Maurice et rue de la Croix Cordier. Vis-à-vis de la Poste, comme dans les autres quartiers, il suffit d'ajouter le nom du lieu-dit en dessous du nom de la rue.

5<sup>ème</sup> question :

- **Concernant la rue de Kerlosquet, le tout à l'égout a été refait il y a 3 ans, mais depuis ces travaux la route s'est dégradée et le flux de circulation devient de plus en plus dense.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place pour voir s'il faut programmer une intervention sur l'enrobé.

6<sup>ème</sup> question :

- **Concernant la rue Sœur Maurice, la voie est interdite aux poids lourds, mais cette interdiction n'est pas respectée.**

Réponse du Maire : Il sera demandé à la police municipale d'Erdeven de se rendre sur place pour constater les infractions.

- **Peut-on installer un panneau d'affichage libre devant l'école publique ?**

Réponse du Maire : A réfléchir, car il y a déjà un panneau d'affichage recensant les informations associatives et communales place de la Mairie.

7<sup>ème</sup> question :

- **La vitesse est excessive à la rue du Stade en direction du bourg.**

Réponse du Maire : Conscient de ce problème, toutes les précédentes réunions ont fait états des problèmes de vitesse excessive des véhicules, mais face aux incivilités des automobilistes la problématique est loin d'être résolue.

8<sup>ème</sup> question :

- **Même problème de vitesse à l'avenue des Iles, en plus du non-respect des priorités à droite ; que faire?**

Réponse du Maire : L'avenue des Iles est devenue une route de transit entre les différents quartiers. Dans l'immédiat, des « dents de requins » vont être tracées pour requalifier le premier ralentisseur suite aux derniers travaux d'assainissement de la communauté de communes AQTA. Il faudra voir au nord de la route si le ralentisseur « gommé » consécutivement aux différents travaux doit être réaménagé également.

D'autre part, pour faire suite aux travaux effectués à la rue du Stade, une signalétique appropriée va être réinstallée de part et d'autre de la voie.

9<sup>ème</sup> question :

- **La circulation est dense et la vitesse excessive sur la rue de la Poste. Il manque également des structures pour piétons « trottoirs ».**

Réponse du Maire : Il y a effectivement beaucoup de passage sur cette route de transit entre la plage et le bourg, en plus des passages de camions. Une réflexion est menée sur ce quartier notamment concernant l'assainissement mais cela ne se fera pas avant 4-5 ans. Il est donc demandé aux riverains de patienter pour un aménagement de la rue de la Poste.

10<sup>ème</sup> question :

- **Peut-on aménager des trottoirs à la Croix Cordier ?**

Réponse du Maire : Cet aménagement est délicat car il faut conserver les fossés. Un aménagement n'est pas prévu dans l'immédiat.

11<sup>ème</sup> question :

- **A la sortie du village de Kervazic pour prendre le chemin allant aux Pierres Noires direction le bourg, il n'y a aucun panneau indiquant Erdeven.**

Réponse du Maire : M. Gilbert GOUZERH, adjoint aux travaux, ira sur place pour constater ce manquement et, le cas échéant, il sera demandé aux services techniques d'y palier.

- **Qu'en est-il de la numérotation à Kervazic ?**

Réponse du Maire : La numérotation est l'une des priorités de la municipalité, cela permet à chaque maison d'être identifiée. Nous nous sommes rapprochés des services de la Poste à ce sujet. Le territoire étant vaste, l'ensemble de la commune sera normalement numéroté pour la fin 2016.

12<sup>ème</sup> question :

- **Il y a trois intervenants pour s'occuper des friches le long de la route de la Croix Cordier : la commune, la communauté de communes AQTA et le Conseil départemental du Morbihan, ne peut-on pas mutualiser cette intervention à un seul ?**

Réponse du Maire : Il est de la compétence du Conseil départemental d'entretenir la route départementale même si pour des questions financières, le département se limite à deux interventions par an. La commune intervient elle, sur la route communale.

Pour la ZA de la Croix Cordier, c'est effectivement à la communauté de communes de s'en charger. AQTA a récemment signé un marché à bons de commande en ce sens et il leur sera demandé d'intervenir sur leur partie.

13<sup>ème</sup> question :

- **Que va devenir l'hôtel HUBERT ?**

Réponse du Maire : La commune est propriétaire de ce bâtiment mais il faut attendre que le PLU soit exécutoire pour lancer une opération d'aménagement programmé sur l'ensemble du foncier. A l'issue du PLU, fin d'année 2016, les opérations seront lancées et des réunions seront programmées.

Un nettoyage de la façade de l'hôtel est prévu pour la semaine 27.

14<sup>ème</sup> question :

- **Qu'en est-il du bâtiment de l'ex-LIDL ?**

Réponse du Maire : Il réaffirme sa désapprobation quant au frein concurrentiel à la vente du bâtiment par l'enseigne LIDL.

Fin de réunion

Coordonnées des référents :

**Secteur de Kervazic**

ROBINO Loic  
Croix de Kervazic  
Tél: 02 97 55 66 26

**Secteur Ty Er Ouarch**

FRESNEL Hervé  
10 lotissement Ty Er Ouarch  
Tél: 06 62 81 49 86  
E-mail : herve.fresnel@hotmail.fr

**Secteur de la Croix Cordier**

LORGERAY Philippe  
40 lieu-dit Croix Cordier  
Tél: 06 62 86 93 78  
E-mail : [plorgeray@gmail.com](mailto:plorgeray@gmail.com)

CAUDAL Jean-Pierre  
66 lieu-dit Croix Cordier  
Tél: 02 97 55 61 69